

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2024
DELIBERATION N° 09-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni à la Salle de l'Auberge de Jeunesse, 5 rue de la Fraternité– 91690 BOISSY-LA-RIVIERE, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

CAESE

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT

Jean-Philippe GRIFFON
Stéphane DUPENLOUP

BOISSY-LA-RIVIERE

Linda HALLIDAY

Olivier LARCHER

BOUTERVILLIERS

Vincent ROUDAUT

BRIERES-LES-SCELLES

Laurent BARBIN

Sylvie JOUARD

CHALO-SAINT-MARS

Michel ROULAND

CHALOU-MOULINEUX

Vanessa FIEVET

Maxime RONDU

CONGERVILLE THIONVILLE

Alain TEYSSIER

FONTAINE-LA-RIVIERE

Béatrice THOMAS

GUILLERVAL

Jérôme BOURGEOIS

Serge BOUDIN

MORIGNY-CHAMPIGNY

Yves ABATE

Bernard DIONNET

ORMOY-LA-RIVIERE

Pierrick GARNIER

Michaël MERIGOT

PUSSAY

Matthieu IMBAULT

SAINT-CYR-LA-RIVIERE

Jacques ADRIEN

Ludovic CHACHIGNON

SAINT HILAIRE

Pascal DOZIAS

Jérémy HAYEZ

Absents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE

Jean-Jacques NOTSECK

BOISSY-LE-SEC

Lydie NAUDIN

Delphine DELUGIN-BECAVIN

BOUTERVILLIERS

Alexis LE CALVE

CHALO-SAINT-MARS

Rodolphe VINCENT

CONGERVILLE THIONVILLE

Sandrine PORQUET

FONTAINE-LA-RIVIERE

Henry GATINEAU

MONNERVILLE

Christophe LONG

Patricia CADRAN

PUSSAY

Grégory COURTAS

SACLAS

Fabrice JAOUEN

Karelle HARDY

SAINT HILAIRE

Charles TREMBLAY

CCEJR

LARDY

Hugues TRETON

Dominique PELLETIER

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2024
DELIBERATION N° 09-2024

COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SEDRE

Au 1^{er} juin 2024, le SIREDOM n'assurera plus de prestations de collecte et de gestion des bornes d'apport volontaires des recyclables sur les territoires où il n'exerce que la compétence traitement. De ce fait, les EPCI et syndicat exerçant la compétence collecte doivent conclure des marchés pour assurer ces prestations. D'une part, lors de la rédaction des pièces du « marché public des déchets du SEDRE » qui a débuté au 1^{er} avril 2024, la prestation de collecte des BAV emballages et verre a été mis en option (option 2) sur le lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire »).

Le lot 1 comprend 6 options :

- Option 1 : vidage sur Etampes
- Option 2 : collecte des BAV emballages et verre
- Option 3 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Lardy
- Option 4 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Morigny-Champigny
- Option 5 : collecte des déchets verts en porte-à-porte sur Saint Hilaire
- Option 6 : collecte des BAV tri et OMR sur le nouveau lotissement rue des Ponts à Morigny-Champigny

Comme stipulé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, les options pourront être levées/affermies sur la durée d'exécution du marché.

D'autre part, lors du comité du 14/12/2023, les membres du comité avaient voté à l'unanimité l'adhésion du SEDRE au groupement de commande du SIREDOM dont le but était d'obtenir des prestations avec un rapport qualité-prix optimisé pour la collecte des bornes d'apport volontaire présentes sur le territoire du SEDRE. La commission d'Appel d'Offres du SIREDOM s'est réunie et a attribué le marché de collecte. La collecte du SEDRE étant en option sur ce marché de groupement de commande, il convient aux membres du comité syndical du SEDRE de choisir quel marché public sera mis en place sur le territoire du SEDRE à compter du 01/06/2024.

Considérant la délibération 18-2023 relative à l'attribution des 3 lots du « marché de gestion des déchets du SEDRE » et notamment le lot 1 attribué à la société SEMAER ;

Considérant la délibération 20-2023 du 14 décembre 2023 affermissant les options 3,4 et 5 du lot 1 ;

Considérant la délibération 22-2023 du 14 décembre 2023 actant l'adhésion du SEDRE au groupement de commande du SIREDOM ;

Vu le comparatif des prix et prestations proposés dans les 2 marchés publics ;

Entendu que la proposition de l'option 2 du lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire ») du « marché public des déchets du SEDRE » est la mieux disante ;

LE PRESIDENT entendu,

LE COMITE, après avoir pris connaissance de tous les éléments, et après en avoir délibéré et procédé au vote,

COMITE SYNDICAL DU 14 MAI 2024
DELIBERATION N° 09-2024

APPROUVE à l'unanimité des membres présents l'affermissement de l'option 2 du lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire ») du « marché public des déchets du SEDRE »,

APPROUVE la sortie du SEDRE du groupement de commande du SIREDOM,

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président
Bernard DIONNET

Comité Syndical du 14 mai 2024 sur la convocation de Bernard DIONNET Président en date du 7 mai 2024, Salle de l'Auberge de Jeunesse, 5 rue de la Fraternité - 91690 Boissy-La-Rivière à 19h30.	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0


SEDRE
50 Avenue des Grenots
91150 ETAMPES
Tél : 01 64 94 56 21
Email : sedre91@orange.fr